

AR Prefecture

006-210600060-20201029-202010_03-DE
Reçu le 16/12/2020
Publié le 16/12/2020

DELIBERATION N°2020-10-3

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 29 Octobre 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Date de convocation :
23.10.2020

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

Mme LEBRETON Elisabeth

M. SICRE Jean-Louis

Mme PERNOT Chantal

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth

M ANDRIO Franck a donné pouvoir à PIERACCINI Joël pour voter en son nom

M MERCIER Thierry a donné pouvoir à ARZANI Jean Pierre pour voter en son nom

Non Excusés :

M SICRE Jean-Louis

AR Prefecture

006-210600060-20201029-202010_03-DE
Reçu le 16/12/2020
Publié le 16/12/2020

FAYOLLE Patricia a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 2

Votants : 17

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit la possibilité pour le conseil municipal de créer en son sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Il est rappelé que la création de ces commissions reste facultative et que leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal.

Ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions.

Elles sont constituées en règle générale pour une durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Dans ce cadre, il est proposé d'instituer les commissions suivantes : Finances, Urbanisme, Travaux et Voirie, Sécurité, Développement durable et environnement, Enfance, Jeunesse et Sport, Culture, évènementiel.

Et de désigner les membres suivants en l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale :

-FINANCES : Patricia FAYOLLE, Franck ANDRIO, Michel CHAIX, Caroline GIAUFFRET, Cathy LEURETTE, Laure GIGNOUX, Gilles LE MORVAN, Jean-Louis SICRE.

-URBANISME : Joël PIERRACINI, Franck ANDRIO, Caroline GIAUFFRET, Isabelle POETTO, Benoit COUBETERGUES, Laure GIGNOUX, Gilles LE MORVAN, Jean-Louis SICRE.

-TRAVAUX ET VOIRIE : Joël PIERRACINI, Jean-Pierre ARZANI, Claire DI BARTOLO, Isabelle POETTO, Thierry MERCIER, Laure GIGNOUX, Gilles LE MORVAN, Jean-Louis SICRE.

AR Prefecture

006-210600060-20201029-202010_03-DE
Reçu le 16/12/2020
Publié le 16/12/2020

-SECURITE : Jean-Pierre ARZANI, Joël PIERRACINI, Chantal PERNOT, Thierry MERCIER, Isabelle POETTO, Laure GIGNOUX, Gilles LE MORVAN, Jean-Louis SICRE.

-DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT : Caroline GIAUFFRET, Olivier BARBIER, Claire DI BARTOLO, Benoit COUBETERGUES, Cathy LEURETTE, Gilles LE MORVAN, Emmanuelle HAM, Jean-Louis SICRE.

-ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT : Patricia FAYOLLE, Chantal PERNOT, Claire DI BARTOLO, Isabelle POETTO, Cathy LEURETTE, Laure GIGNOUX, Emmanuelle HAM, Jean-Louis SICRE.

-CULTURE, EVENEMENTIEL : Michel CHAIX, Chantal PERNOT, Claire DI BARTOLO, Olivier BARBIER, Cathy LEURETTE, Laure GIGNOUX, Emmanuelle HAM, Jean-Louis SICRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider la création de ces commissions et leur composition en l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 29 octobre 2020

Le Maire,



Pascal BONSIGNORE